



TROPHEE HIVERNAL **SENIORS** DROME-ARDECHE

REGLEMENT 2022/2023 avec règlement spécifique à la finale

Ce règlement complète les règlements généraux de la FFGolf et de la Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux A.S. de clubs et golfs d'entreprise adhérentes au Comité de Golf Drôme Ardèche.

Compétition hivernale seniors (joueurs de 50 ans et plus) qui réunit cette saison les AS suivantes : Albon, Chanalets, Domaine de St Clair, La Drôme Provençale, La Valdaine, Valence St Didier et ASPTT Grand Valence.

Compétition qui se déroulera sur 6 golfs : Albon, Chanalets, Domaine de St Clair, La Drôme Provençale, La Valdaine, et Valence St Didier.

Joueuses et joueurs amateurs licenciés à la FFGolf et membres de l'association sportive qu'ils représentent avec certificat médical ou questionnaire médical santé de l'année en cours à la date d'inscription.

FORMULE DE JEU

QUATRE BALLES – STABLEFORD BRUT et NET

Le score du camp pour un trou est le meilleur score d'un des 2 partenaires en brut et en net sur ce trou.

Règles locales: On peut placer la balle à une longueur de club sur la zone générale (zone du parcours sauf les zones à pénalité, les bunkers, le green et départ du trou que vous jouez).

Départs : Marques jaunes pour les messieurs, marques rouges pour les dames.

SHOT GUN à 9H30 (ou 10 H si la météo n'est pas favorable).

La composition des parties est laissée à l'initiative du club organisateur qui veillera néanmoins à associer les meilleurs camps.

COMPOSITION DES EQUIPES

PARCOURS 18 TROUS :

Chaque club présente **6 camps « mixte possible » de 2 joueurs.** (Minimum 4 camps)

Possibilité d'inscrire pour chaque club des camps supplémentaires qui seront validés ou non par le club organisateur suite à des équipes incomplètes.

ATTENTION : Seule les **6 premières équipes inscrites selon l'ordre sur la fiche d'inscription compteront pour le classement**, les équipes suivantes à partir de la 7^{ème} ne seront pas comptabilisées.

PARCOURS 9 TROUS :

Chaque club présente **3 camps « mixte possible » de 2 joueurs.**

Possibilité d'inscrire des camps supplémentaires pour chaque club qui seront validés ou non par le club organisateur suite à des équipes incomplètes. (Maximum possible pour la rencontre 48 joueurs soit 24 équipes).

ATTENTION : Seule les **3 premières équipes inscrites selon l'ordre sur la fiche d'inscription compteront pour le classement**, les équipes suivantes à partir de la 4^{ème} ne seront pas comptabilisées.

INDEX : Pas de limite d'index sachant que l'index pour les joueurs classés au-delà de 36 sera ramené à 36.

L'index pris en compte est celui à la date limite d'inscription.

La composition des camps de chaque club est laissée à la discrétion des capitaines.

A égalité d'index à la décimale près le choix est laissé au capitaine.

Avoir 50 ans ou plus à chaque date limite d'inscription.

S'agissant d'une formule par équipes tous les clubs devront s'assurer qu'il n'y a pas de défection de dernière minute afin de ne pas laisser certains camps sans partenaire du jour.

INSCRIPTION DES EQUIPES

DATE LIMITE INSCRIPTION : Le LUNDI 12H avant la rencontre du Jeudi.

Le VENDREDI 12H avant la rencontre du Mardi.

Chaque A.S. fera parvenir la fiche d'inscription (disponible sur le site du Comité D/A) par mail au Club Organisateur, à Martine BOGOSSIAN. Martine.bogossian@sfr.fr et au Comité DA comite.golf.da@gmail.com

Avoir 50 ans ou plus à la date limite d'inscription.

DROITS D'ENGAGEMENT

38 euros par joueur incluant le repas après la rencontre

Accompagnants prix forfaitaire de 25€/personne avec le repas.

A régler au club organisateur le jour de la compétition si possible un seul règlement de l'ensemble des joueurs par club.

CLASSEMENT

A CHAQUE RENCONTRE :

Parcours 18 trous : Total des 2 meilleurs résultats bruts et des 2 meilleurs résultats NETS de chaque club.

Sont pris en compte les 6 premières équipes selon l'ordre de la fiche inscription de chaque club.

Le brut prime sur le net, une équipe ne peut figurer à la fois en brut et net.

Obligation pour le classement d'inscrire un minimum de 4 camps par club.

Parcours 9 trous : Total des 2 meilleurs résultats bruts plus le meilleur résultat net de l'équipe non retenue en brut, et le meilleur résultat en net des 2 premiers brut de chaque club.

Sont pris en compte les 3 premières équipes selon l'ordre de la fiche inscription de chaque club

Obligation pour le classement d'inscrire un minimum de 3 camps par club.

Points attribués:

Le club classé 1° se verra attribuer 7 points, le 2° 6 points, le 3° 5 points, le 4° 4 points, le 5° 3 points, le 6° 2 points et le 7° 1 point.

Si égalité entre 2 ou plusieurs clubs les points acquis seront partagés.

Disqualification : Si un club n'est pas totalement représenté ou non respect des règles d'inscription il sera non classé et marquera aucun point.

Le club qui reçoit transmettra dès la fin de la rencontre par mail à : Martine BOGOSSIAN martine.bogossian@sfr.fr au Comité de Golf DA comite.golf.da@gmail.com et Christian Tarriotte Président de la commission sportive du comite christian.tarriotte@wanadoo.fr

- les résultats bruts FFGOLF Brut et Net

- le tableau Excel spécifique à la compétition dûment complété (points attribués, classement du jour et général).

Classement général : Phase de qualification à la finale

A l'issue des 6 rencontres le total des points acquis par chaque club permettra un classement de 1 à 7.

En cas d'égalité, départage en fonction du nombre de 1^{ère} place, puis de 2^{ème}, puis de 3^{ème} puis de 4^{ème} puis de 5^{ème} puis de 6^{ème} : Si encore égalité en fonction du total des résultats brut et net des 6 rencontres, si encore égalité les équipes seront départagées sur le total des 2 bruts et des 2 nets de la dernière rencontre.

INTERRUPTIONS DE JEU

En cas de prévisions météo annonçant des mauvaises conditions climatiques ou circonstances exceptionnelles la rencontre sera reportée le samedi suivant sauf dérogation du Comité. C'est le club recevant qui décide de ce report avec l'accord du Comité Drôme Ardèche.

Si le jeu est interrompu avant la fin de la rencontre, sera pris en compte le résultat sur 15, 12 ou 9 trous terminés par l'ensemble des participants. Si 9 trous non joués, la rencontre sera soit annulée soit reportée si possibilités de dates.

COMITE D'EPREUVE

Les 7 capitaines d'équipe ou leur représentant et le directeur du club organisateur ou son représentant.

FINALE :

Elle aura lieu au **Golf de St CLAIR JEUDI 23 février 2023**

Rencontre en match-play formule quatre balles stroke-play, les équipes 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} se rencontreront pour le titre, les équipes 4^{ème} et 5^{ème} pour la 4^{ème} place, les équipes 6^{ème} et 7^{ème} pour la 6^{ème} place.

Chaque club présentera 6 camps de 2 joueurs.

VOIR REGLEMENT SPECIFIQUE CI-APRES

CALENDRIER DES RENCONTRES

<u>ORDRE DES RENCONTRES</u>	<u>LIEU</u>	<u>DATE</u>
1° rencontre	SAINT CLAIR	Mardi 15 novembre 2022
2° rencontre	ALBON	Jeudi 1 décembre 2022
3° rencontre	VALENCE St DIDIER	Jeudi 15 décembre 2022
4° rencontre	CHANALETs	Jeudi 12 janvier 2023
5° rencontre	VALDAINE	Jeudi 26 janvier 2023
6° rencontre	DROME PROVENCALE	Jeudi 2 février 2023
FINALE	SAINT CLAIR	Jeudi 23 février 2023

COORDONNEES des CLUBS ET DES RESPONSABLES

NOM DU CLUB	RESPONSABLE	TELEPHONE MAIL RESPONSABLE	MAIL du CLUB	TELEPHONE CLUB
ALBON	Michel RASE Jean Marc BROCHIER	06 23 74 21 55 michel.rase@orange.fr 06 34 90 88 83 07jmb@wanadoo.fr	contact@golf-albon.com	04 75 03 03 90
ASPTT	Max LALAUZE	06 62 92 38 87 mlalauze@hotmail.fr		
CHANALETs	Philippe NOCA	06 72 72 76 65 p.noca26@gmail.com	info@golf-chanalets.com	04 75 83 16 23
DROME PROVENCALE	Christian TARRIOTTE Manu AROZARENA	06 29 75 81 89 christian.tarriotte@wanadoo.fr 06 82 65 68 32 emmanuelarozarena@gmail.com	christian.tarriotte@wanadoo.fr	04 75 98 57 03
LA VALDAINE	Joaquin GARCIA	06 71 90 66 91 joaquim.garcia@live.fr	edgvaldaine@gmail.com	04 75 00 71 33
SAINT CLAIR	François JUVIN Yves COLAS DES FRANCS	06 80 28 62 85 francois.juvin@gmail.com 06 73 67 56 66 yves.colasdesfrancs@wanadoo.fr	golf@domainestclair.fr	04 75 67 24 23
VALENCE SAINT DIDIER	Martine BOGOSSIAN	06 16 25 25 44 martine.bogossian@sfr.fr	golfclubvalence@wanadoo.fr	04 75 59 67 01

COMITE DROME ARDECHE	07 61 78 00 58	comite.golf.da@gmail.com
----------------------	----------------	--

REGLEMENT SPECIFIQUE A LA FINALE Match – Play **JEUDI 23 Février 2023 au Golf de SAINT CLAIR**

Conditions de participation, Comité d'épreuve idem ci-dessus.

FORMULE DE JEU

MATCH PLAY QUATRE BALLE – STROKE-PLAY

Le score du camp pour un trou est le score le plus bas d'un des 2 partenaires sur ce trou.

Règles locales: On peut placer la balle à une longueur de club sur la zone générale (zone du parcours sauf les zones à pénalité, les bunkers, le green et départ du trou que vous jouez).

Départs : Marques jaunes pour les messieurs et marques rouges pour les dames.

SHOT GUN à 9H30 (ou 10 H si la météo n'est pas favorable).

Le club organisateur évitera les départs bis.

Points attribués : Match gagné : 1 point

Match partagé 0.5 point

COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque club présente 6 camps « mixte possible » de 2 joueurs.

Nouveau : Chaque joueur doit avoir participé au moins à une compétition lors de la phase de qualification

Pour chaque camp la somme des index (réels avec décimale) des 2 joueurs doit être supérieure à 20.

L'index pris en compte est celui à la date limite d'inscription.

L'ordre de classement des 6 camps de chaque club est déterminé dans l'ordre croissant du total de leurs index.

A égalité d'index à la décimale près le choix est laissé au capitaine.

Avoir 50 ans ou plus à la date limite d'inscription.

IMPORTANT : S'agissant d'une formule par équipes en Match Play tous les clubs ont l'obligation de présenter les 12 joueurs afin de ne pas laisser certains camps sans partenaire du jour.

INSCRIPTION DES EQUIPES

DATE LIMITE INSCRIPTION : Le LUNDI 20 FEVRIER avant 12H.

Fiche d'inscription (disponible sur le site du Comité DA) à adresser par mail au Club Organisateur golf@domainestclair.fr, au Comité Golf D/A comité.golf.da@gmail.com et Martine BOGOSSIAN martine.bogossian@sfr.fr

Contrôle des inscrits par le club organisateur.

DROITS D'ENGAGEMENT

38 euros par joueur incluant le repas.

Accompagnants 25€/personne avec le repas.

A régler au club organisateur le jour de la compétition (si possible un seul règlement de l'ensemble des joueurs par club)

ORDRE DES RENCONTRES

Un classement GENERAL à été établi à l'issue des 6 rencontres de qualification, classement de 1 à 7 des clubs.

- **LES CLUBS 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} se rencontrent pour l'attribution du Trophée selon l'affectation ci dessous :**
A : Club 1er B : club 2^{ème} C : club 3^{ème}

Les camps sont numérotés de 1 à 6 selon l'ordre de la fiche d'inscription pour chaque club.

Ordre des Rencontres : (exemple A1 : A représente le golf premier, 1 le camp N°1 de l'équipe A)

A1 contre C2 A2 contre B3 A3 contre C4 A4 contre B4 A5 contre C6 A6 contre B6
B1 contre C1 B2 contre C3 B5 contre C5.

- **Les clubs classés 4^{ème} et 5^{ème} se rencontrent pour la 4^{ème} place :**
6 matchs : Camp 1 contre camp 1, camp 2 contre camp 2, camp 3 contre camp 3
Camp 4 contre camp 4, camp 5 contre camp 5, camp 6 contre camp 6
- **Les clubs classés 6^{ème} et 7^{ème} se rencontrent pour la 6^{ème} place :**
6 matchs : Camp 1 contre camp1, camp 2 contre camp 2, camp 3 contre camp 3
Camp 4 contre camp 4, camp 5 contre camp 5, camp 6 contre camp 6

En cas d'égalité : les clubs conservent leur rang, établi après le classement des 7 rencontres de qualification.

Le club organisateur transmettra le classement final dès la fin de la rencontre par mail à : au Comité de Golf DA comite.golf.da@gmail.com , à Christian Tarriotte Président de la commission sportive du comité christian.tarriotte@wanadoo.fr et Martine Bogossian martine.bogossian@sfr.fr

REMISE DES PRIX

Le trophée sera remis lors de cette journée pendant le repas au golf gagnant qui en aura la garde pendant 1 an.
Le club vainqueur devra graver son nom..

INTERRUPTIONS DE JEU

En cas prévisions météo annonçant des mauvaises conditions climatiques ou circonstances exceptionnelles la rencontre sera reportée le samedi suivant sauf dérogation du Comité. C'est le club recevant qui décide de ce report avec l'accord du Comité Drôme Ardèche.

Si le jeu est interrompu avant la fin de la rencontre, les clubs conservent leur rang, établi après le classement des 6 rencontres de qualification.